



**Fédération Sportive et Gymnique du Travail**  
**Commission Fédérale des Activités Athlétiques**  
**14 rue Scandicci – 93508 PANTIN CEDEX**  
**Téléphone : 01.49.42.23.26 – Télécopie : 01.49.42.23.60**  
**[athletisme@fsgt.org](mailto:athletisme@fsgt.org) – <https://cf2a.wordpress.com/>**

**Minimes**  
**Cadets**  
**Juniors**  
**Seniors**  
**Vétérans**



**Championnat de France FSGT**  
**d'ATHLETISME en SALLE**  
**Stade couvert d'athlétisme**  
**Jesse OWENS**  
**VAL DE REUIL (27)**



**Samedi 11 mars 2017**

# Championnat de France F.S.G.T. d'ATHLETISME en SALLE

C'est avec une grande satisfaction que la Commission Fédérale des Activités Athlétiques organise, une nouvelle fois, ces championnats dans les installations du stade couvert d'athlétisme de VAL DE REUIL (27) louées, en la circonstance, par notre Fédération. **Le stade se situe exactement : Chaussée de Ritterhude - 27100 VAL DE REUIL (voir plan dans ce dossier)**. Inauguré le 12 décembre 2009, le stade couvert polyvalent "Jesse Owens" a une capacité d'accueil de 500 athlètes et de 1 000 spectateurs assis. Il permet de pratiquer toutes les disciplines de l'athlétisme indoor : il est doté d'une piste de vitesse et de haies de 60 mètres (6 couloirs), d'un anneau de 200 mètres (6 couloirs). Première française, c'est le seul stade couvert équipé d'une piste droite d'accélération longue de 150 mètres

Nous disposerons de la salle d'échauffement devant laquelle sera disposée la chambre d'appel par laquelle le passage sera obligatoire pour les coureurs et marcheurs pour confirmation de leur inscription ; les participants aux concours se rendent directement au lieu du concours, 15 minutes avant l'horaire prévu. **Aucun nouvel engagement sur place ne sera accepté.** C'est au même endroit que se présenteront les officiels pour la constitution du jury et la prise des feuilles de concours.

Bien entendu, nous vous appelons tous à respecter les lieux :

- *Ne pas manger dans les gradins,*
- *Ne montez pas dans les tribunes avec vos chaussures à pointes,*
- *Jetez toutes vos ordures dans les poubelles que vous trouverez en nombre suffisant,*
- *Pas de marquages divers à la craie --> apportez du ruban adhésif*

Avec vous, pour vous, avec l'aide de tous...

**...BONS CHAMPIONNATS à TOUS !**

La Commission Fédérale  
des Activités Athlétiques.





# Extraits de la réglementation sportive fédérale de la CFAA - Saison 2016/2017...

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION ET DE QUALIFICATION AUX ÉPREUVES

### Règles administratives et financières

- L'affiliation du club à la F.S.G.T. pour la saison en cours doit être enregistrée au siège du comité d'appartenance et validée par la fédération.
- Chaque participant(e) doit être en possession de la licence omnisports FSGT de la saison sportive ou de l'année civile en cours, validée et revêtue d'une photo d'identité récente. Le timbre "**F.S.G.T. – Athlétisme – Présentation ACIPAPS**" doit être apposé au dos (délivrance par le comité d'appartenance) après présentation du certificat médical de "non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition". **A tout moment d'une compétition, les officiels et/ou membres de la C.F.2A. peuvent demander la présentation de la licence.**
- Le club doit avoir fait la demande de qualification de ses athlètes **en respectant les normes et modalités précisées ci-après et rappelées dans les plaquettes d'information.**
- Le club doit être en règle de **tous les aspects financiers.** Les athlètes dont les clubs ont des dettes ne pourront pas prendre part aux compétitions.
- Les frais d'engagements doivent obligatoirement être joints aux demandes de qualification (chèques à l'ordre de la F.S.G.T.) **sans remboursement en cas de non participation.**
- Les athlètes sélectionnés doivent obligatoirement participer aux compétitions **avec le maillot du club** pour lequel ils sont engagés. Ce maillot (ou une tenue type survêtement, veste... portant le nom du club) doit être porté lors de **la remise des récompenses.**

### Critères et demandes de qualification

**La participation régulière aux compétitions de la F.S.G.T. est le critère premier et essentiel pour être sélectionné(e) aux différentes compétitions de niveau national :** l'objectif des Championnats de France F.S.G.T. est d'organiser des épreuves de masse, accueillant le plus grand nombre possible de pratiquants réguliers appréciant les activités proposées par la F.S.G.T. qu'elles soient locales, départementales, régionales, nationales, internationales. Seules les conditions techniques d'organisation (capacité d'accueil, horaires, installations...) peuvent limiter la participation de tous ceux qui auront satisfait aux critères retenus. Les critères de qualification tiennent également compte de la région d'implantation des clubs :

- dans les régions où les activités athlétiques FSGT sont implantées et permettent l'élaboration d'un calendrier départemental et/ou régional, les critères ci-dessous doivent être respectés
- dans les régions où les activités athlétiques FSGT sont peu développées et ne permettent pas l'organisation d'épreuves officielles, **des dérogations sont acceptées par la CF2A.**

En fonction des épreuves, <b><u>les critères de sélection</u></b> sont les suivants...	
Championnats de France FSGT	Épreuves qualificatives obligatoires sauf dérogation
<b>SALLE ou INDOOR Minimes à Vétérans</b>	Championnat régional FSGT : les athlètes sont directement qualifiés (*). Une demande de repêchage est possible avec la participation à 2 autres compétitions FSGT du calendrier <b>de la saison salle en cours.</b>

**(\*) pour cette épreuve fédérale, l'athlète, quelle que soit sa catégorie, doit OBLIGATOIREMENT avoir participé à l'épreuve demandée en compétition FSGT dans la saison concernée (salle).**

**Un athlète se présentant le jour de la compétition sans avoir été préalablement engagé par son club en respectant la procédure ne pourra pas participer même hors classement.**

### **Les catégories d'âge**

CATÉGORIES	SIGLE	SEXE	ANNÉES de NAISSANCE
MINIMES	MI	M ou F	né(e)s en 2002 et 2003
CADET(TE)S	CA	M ou F	né(e)s en 2000 et 2001
JUNIORS	JU	M ou F	né(e)s en 1998 et 1999
SENIORS	SE	M ou F	né(e)s entre 1978 et 1997
VÉTÉRANS	VE	M ou F	né(e)s en 1968 et avant

### **Demandes de qualification et d'engagement**

Il est nécessaire de respectant les 3 étapes suivantes...

1. **Dans un 1<sup>er</sup> temps**, les clubs adressent leurs engagements à leur comité et/ou région en charge de les valider en respectant la réglementation de la CFAA.
2. **Dans un 2<sup>ème</sup> temps**, les commissions départementales ou régionales examinent ces demandes en appliquant la réglementation et les envoient à la commission fédérale par mail **avant le 20 FEVRIER 2017** ([athletisme@fsgt.org](mailto:athletisme@fsgt.org)) **sur formulaire Excel ou équivalent** (téléchargeable sur le site et joint aux plaquettes d'information) : ce formulaire doit **obligatoirement** être utilisé et envoyé par mail dans le format "tableur" (les engagements envoyés sous format pdf et papier ne seront pas pris en compte).
3. **Dans un 3<sup>ème</sup> temps**, le règlement des engagements est adressé par courrier postal à : FSGT - CFAA - 14 rue Scandicci - 93508 PANTIN CEDEX (chèque à l'ordre de la FSGT - mettre au dos le nom et la date du championnat).
4. **Le 22 FEVRIER 2017**, la commission fédérale réunit une commission de qualification pour examiner les listes des athlètes présentées par les commissions départementales ou régionales, établir les listes des qualifiés à partir des critères généraux de qualification et des quotas, former le jury.

La liste des engagés (sans performance) validée par la CFAA est publiée avant l'épreuve sur le site fédéral : <https://cf2a.wordpress.com>. Les refus de qualification seront précisés aux clubs concernés par courrier ou courriel. Les résultats sont également publiés sur ce site.

Au-delà des compétitions organisées par une commission départementale ou régionale (championnat, challenge, etc.), toute compétition organisée par un club affilié à la F.S.G.T. et reconnue par sa commission départementale peut être incluse dans le calendrier FSGT officiel. Ces compétitions peuvent être ouvertes à des non licenciés F.S.G.T. mais devront répondre à un minimum de critères : mentionner clairement qu'il s'agit d'une compétition de la F.S.G.T. - appliquer les règlements techniques et sportifs de la F.S.G.T. - adresser l'information à tous les clubs F.S.G.T. de sa région

5. **Participer**, signifie aussi bien la participation effective à une épreuve en tant qu'athlète, que le fait d'avoir tenu un poste d'officiel lors d'une compétition.
6. **Cas des nouveaux licenciés** : la demande de qualification peut être sollicitée à condition qu'ils aient participé au "tour précédent" du championnat pour lequel la demande est faite.

### **Protocole de Remise des Récompenses**

Lors de chaque compétition nationale, le protocole est placé **sous la responsabilité** des membres de la Commission Fédérale des Activités Athlétiques. Il fait partie de la compétition et il est impératif de le respecter :

- **Les médailles et maillots** sont remis au podium le plus tôt possible après les épreuves individuelles (concours et certaines courses et marches).

- Il est obligatoire que **le maillot du club de chaque athlète médaillé** soit visible sur le podium (ou toute autre tenue officielle du club d'appartenance).

**Les officiels sont chargés de veiller à ces dispositions** en accompagnant les trois premiers de chaque catégorie au podium après vérification du classement par les juges-arbitres. Il est de la responsabilité des dirigeants des clubs d'informer les athlètes de ces dispositions.

#### **Droits d'engagement dans les épreuves nationales de la F.S.G.T.**

Les droits d'engagement aux différentes épreuves fédérales reviennent **en totalité** à la Commission Fédérale des ACTIVITÉS ATHLÉTIQUES et sont essentiellement utilisés pour couvrir une partie du budget "organisation" des épreuves (information, frais d'affranchissement, propagande, location partielle ou totale de certaines installations, frais techniques...) sans oublier les récompenses :

- Médailles d'OR, d'ARGENT et de BRONZE et maillots de "CHAMPION de FRANCE FSGT"
- Coupes des compétitions par équipes
- Repas des officiels (remboursés au prix coûtant aux organisateurs)
- Etc.

<b>Épreuve</b>	<b>Taux d'engagement fédéraux</b>
<b>SALLE ou INDOOR MINIMES à VÉTÉRANS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☛ 4,00 € par épreuve pour les Seniors – Vétérans</li> <li>☛ 3,00 € par épreuve pour les Minimes - Cadets - Juniors</li> <li>☛ 4,00 € par relais</li> </ul>

#### **RÈGLEMENTATIONS SPÉCIFIQUES DES ÉPREUVES FÉDÉRALES...**

*En fonction des particularités de chaque épreuve (installations, nombre d'engagés, météo, etc.) la CF2A se réserve le droit de modifier et d'adapter les réglementations suivantes (par exemple limitation du nombre des concours). Les clubs, athlètes et officiels seront prévenus au plus tard au démarrage de l'épreuve concernée.*

## **Championnat de France F.S.G.T. en Salle Minimes - Cadets - Juniors - Seniors - Vétérans**

#### **QUALIFICATION**

- La meilleure performance réalisée dans la période qualificative (**saison en cours et obligation de participer au Régional indoor quand il existe**) dans une compétition en salle F.S.G.T., dans l'épreuve demandée, doit être indiquée, afin d'établir des finales de niveau à partir de 200 mètres.

Il est établi un quota de participation par épreuve individuelle : 12 par épreuve et par catégorie, sauf sur 60 m plat et 60 m haies, pour lesquels le nombre maximum de qualifiés est de 24. Il n'y a pas de quota pour le relais, qui est mixte et toutes catégories (3 féminines et 3 masculins) sauf les minimes (2 féminines et 2 masculins). Le quota peut être dépassé dans une épreuve dès l'instant où il ne sera pas atteint dans d'autres et que cela n'a pas de conséquence sur le déroulement horaire. Pour chaque épreuve, seront retenues les meilleures performances demandées jusqu'à atteindre le quota ou le nombre de qualifiés acceptable.

#### **Précisions :**

- ✗ Interdiction de **doubler le 800 m et le 1500 m.**
- ✗ Relais : pas d'équipe 2 dans la finale A si l'équipe 1 du club est déjà qualifiée dans cette finale.
- ✗ Seules les courses de 60 m plat donnent lieu à des séries et finales.

- ✗ Dans les autres courses, les meilleurs temps d'engagement seront regroupés dans des finales A, B, C, etc., mais les titres et podiums seront établis toutes finales confondues.
- ✗ Pour les courses, confirmation des inscriptions à la chambre d'appel.
- ✗ Pour les concours, confirmation des inscriptions auprès des officiels au démarrage de l'épreuve.
- ✗ Les athlètes SENIORS 1 et 2 participent dans une seule catégorie "SENIORS" avec les critères des courses et concours des seniors 1.
- ✗ Les athlètes VETERANS 1 – 2 – 3 – 4 - 5 participent dans une seule catégorie "VETERANS" avec les critères des courses et concours des vétérans 1.

#### **CLASSEMENTS INDIVIDUELS : Aucun changement de catégorie n'est permis**

- Médaille à chacun des trois premier(ère)s de chaque catégorie d'âge.
- Titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à l'athlète classé(e) premier(ère) de chaque catégorie.

#### **CLASSEMENTS PAR ÉQUIPES (relais) : Aucun changement de catégorie n'est permis**

- En minimales 4 x 80 m et 4 x 150 m = médaille OR – ARGENT – BRONZE à chacun(e) des 4 athlètes des trois premières équipes par catégorie ET titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à chacun(e) des 4 athlètes de la première équipe de chaque catégorie
- 4 x 100 m par catégories et 500 m x 400 m x 300 m x 200 m x 100 m **toutes catégories (sauf minimales)** = médaille OR – ARGENT – BRONZE à chacun(e) des 4 ou 5 athlètes des trois premières équipes toutes catégories ET titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à chacun(e) des 4 ou 5 athlètes de la première équipe.

#### **Précisions :**

- Pour les courses, **confirmation des inscriptions à la chambre d'appel au minimum 30 minutes** avant l'épreuve.
- Pour les concours, confirmation des inscriptions auprès des officiels **au démarrage de l'échauffement** de l'épreuve.

#### **Notez bien :**

- Les épreuves de la FSGT peuvent être soumises **au contrôle anti-dopage** : il est évident que les athlètes concernés ne peuvent s'y soustraire.
- Les officiels se réservent **le droit de refuser à un-e athlète la participation à une épreuve** en raison de son état (ébrioité, indiscipline, problème de santé, etc.) ou de le-a- déclasser (non-respect des jurys, de ses adversaires, etc.).
- **Pour toutes réclamations concernant les décisions du juge-arbitre**, une procédure d'appel est mise en place. Une fiche est à disposition **du responsable du club concerné** au secrétariat et sera à remettre **par dans la demi-heure** qui suit le problème. **Un jury d'appel** composé de membres de la commission fédérale désignées avant l'épreuve l'examinera et statuera.
- **Si un club ne fournit pas d'officiel**, ses athlètes ne seront pas classé-e-s (pas de podium, ni de titre) et leurs performances n'apparaîtront pas sur les résultats. Un athlète peut parfaitement tenir un poste de jury. En dessous de 3 athlètes engagés → pas d'obligation de fournir un jury / De 3 à 10 athlètes → un jury / Plus de 10 athlètes → un quota de 1 jury pour 10 athlètes.
- **Il est de la responsabilité des responsables de clubs et de chaque athlète de vérifier**- au minimum 30 minutes avant une épreuve- les informations concernant les NOM-Prénom - Catégorie - Club et de signaler, le cas échéant, toute erreur au secrétariat. **En cas d'erreur sur l'un de ces éléments, AUCUNE réclamation ne sera acceptée après l'épreuve** et pourra éventuellement entraîner la disqualification de l'athlète concerné-e-.

Nous demandons à chaque club de répercuter les informations suivantes à leurs athlètes car chaque sportif-ve est susceptible d'être convoqué-e- pour un contrôle anti-dopage.

- ➔ **Quand ?** en compétition, à l'entraînement, à domicile, en France comme à l'étranger
- ➔ **Comment ?** L'athlète est informé-e- du contrôle juste à la fin de son épreuve, directement par un délégué fédéral (personne habilitée par les instances fédérales). L'athlète signe une convocation et dès lors, une personne va alors le suivre partout jusqu'à ce qu'il se présente au médecin contrôleur.
- ➔ **Où ?** L'athlète a environ une heure maximum pour se rendre sur le lieu indiqué dans sa convocation. Il est nécessaire d'avoir une pièce d'identité, la licence FSGT, son sac avec des vêtements et les éventuelles ordonnances. Une personne de son choix peut l'accompagner.
- ➔ **TOUS CAS DE REFUS OU DE NON PRÉSENTATION AU CONTRÔLE EST SANCTIONNÉ COMME UN CONTRÔLE POSITIF.**

### Comment sont désignés les sportifs ?

Selon l'ordre de mission, le sportif contrôlé est choisi par tirage au sort, en fonction des résultats d'une compétition ou sur libre choix du préleveur. Il reçoit personnellement une notification individuelle remis par un accompagnateur à contresigner et doit se présenter à la salle de contrôle (muni d'une pièce d'identité et de la licence, seul ou accompagné d'un membre de son entourage).

### Rôle du délégué Fédéral

C'est lui qui sera contacté par le médecin et mettra en place ce contrôle en collaboration avec le préleveur. Il doit veiller au bon déroulement avant, pendant et après le contrôle en favorisant le travail du préleveur si celui-ci le lui demande. Il assure de la conformité du local et du fléchage du lieu. Il est présent lors de la désignation des sportifs à contrôler.

En cas d'absence de pièces d'identité, il se porte garant de l'exactitude des renseignements fournis par le sportif. Il vérifie avec le médecin l'absence d'anomalie sur le procès verbal et l'exactitude des numéros de code figurant sur la feuille annexe destinée au laboratoire. Sa participation active au contrôle antidopage est un facteur qui doit permettre d'éviter d'éventuels vices de procédure.

Il ne peut assister ni à l'entretien, ni à l'examen médical, ni au prélèvement. Il signe le procès-verbal de contrôle.

### Ce qu'il faut savoir

Le sportif peut se faire accompagner par la personne de son choix, quelle qu'elle soit. Celle-ci peut assister à toutes les étapes du contrôle sauf l'entretien, l'examen médical et le prélèvement. Les mineurs peuvent être accompagnés d'un parent.

Avant le prélèvement, les médicaments ou produits pris par le sportif récemment peuvent être consignés dans le procès verbal de prélèvement.

### Le local

Il doit comprendre : une salle d'attente, une salle pour le secrétariat, un toilette W.C. et lavabo.

### L'aménagement du local

1)- La salle d'attente doit être suffisamment spacieuse pour recevoir 10 personnes. Elle doit être : munies de sièges, de boissons (eaux en bouteilles, jus de fruits.) en quantité suffisante (les bouteilles devront être fermées d'origine afin qu'un utilisateur ne puisse porter de soupçons sur la qualité du breuvage et devront être en verre pour éviter toutes contestations voire intrusion par seringue d'un corps étranger).

2)- La salle de secrétariat et de contrôle doit être suffisamment spacieuse pour pouvoir y installer une table pour recevoir les flacons et récipients à choisir par les coureurs, ainsi qu'une table pour servir de table de secrétariat et doit être équipée de 4 chaises (médecin, sportif et accompagnateur pour les mineurs), 1 poubelle, du papier toilette...

# Situation du stade couvert Jesse Owens de Val de Reuil

## Par la SNCF

=> Au départ de la Gare Saint Lazare – gare de Val de Reuil - compter 1h00 à 1h15 de transport

## Par la route

=> Du Nord : environ 290 km

A 25 - Direction Paris - Bruxelles - Valenciennes → E44 / A29 direction Reims - Rouen - St Quentin - Amiens → A28 E402 direction Vernon / Cergy Pontoise / Dieppe → N15 / A13 Direction Evreux – Sortir à Val de Reuil par la D77.

=> Au départ de Paris = environ 115 km

Prendre la A 14 (Autoroute de Normandie) à partir de la Défense direction Rouen → Sortie 19 continuer sur la N154 direction Val de reuil puis la N 154

=> En provenance du Sud = Environ 580 km au départ de Lyon - Environ 890 km au départ de Marseille

Prendre A6 en direction de Paris → A6B en direction de Lille → A86 / N12 Direction Rouen → Sortie 19 jusqu'à Val de Reuil

## Liste des hôtels se trouvant à proximité

### Hotel Mercure Rouen Val de Reuil

7 Voie des Clouets - 27100 Val De Reuil - Tel : 02 32 59 09 09 - Email : [accorhotels.com](mailto:accorhotels.com)

### Hôtel Formule 1 Rouen Louvier le Vaudreuil

123 Rue B. Chedeville - 27100 Le Vaudreuil - Tel : 08 91 70 52 78 - Email : [accorhotels.com](mailto:accorhotels.com)

### Hôtel Balladins 2 – Rouen Confort Supérieur

Lieu-dit La Ruelle Du Coin Du Saule - 27100 Val-De-Reuil

### Fasthotel Val de Reuil

3 Voie des Clouets - 27100 Val-de-Reuil - Tel : 02 32 61 06 06 - [fasthotel.com](http://fasthotel.com)

### Confort Inn Primevère Hôtel Val de Reuil

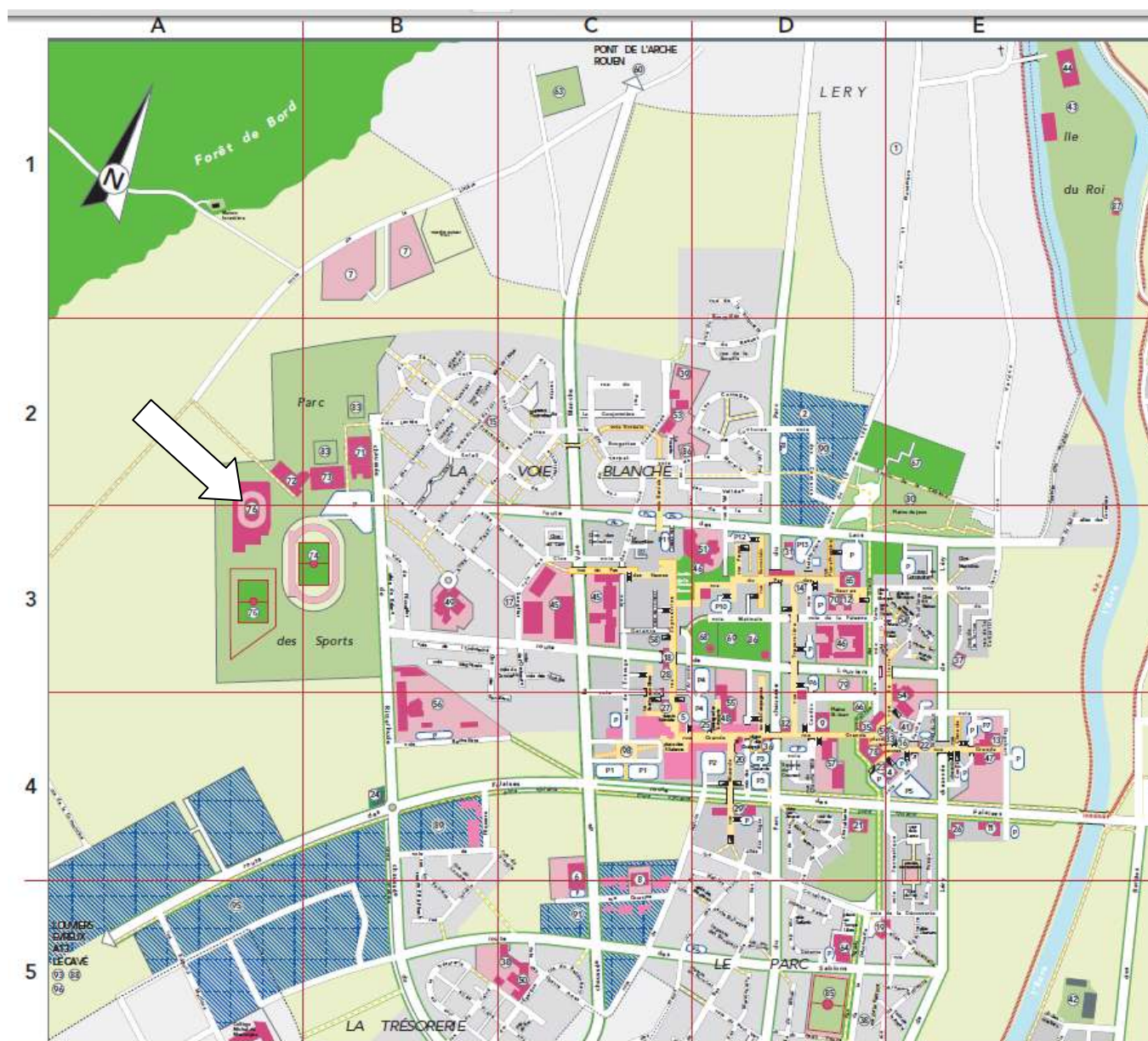
Voie Clouets - 27100 VAL DE REUIL - Tél : 02 32 59 51 27 - [Email : primeval@wanadoo.fr](mailto:primeval@wanadoo.fr)



# Situation du stade couvert Jesse Owens de Val de Reuil

Adresse : chaussée de Ritterhude (sur le plan localisé en A2 / A3)

Coordonnées GPS (Latitude / Longitude) : 1.21859000 / 49.26379000



# HORAIREs des CHAMPIONNATS de France FSGT en SALLE

## SAMEDI 11 MARS 2017 - VAL DE REUIL (27100)

**09 H 00 : mise en place du JURY courses et concours**

HORAIRES	COURSES	HORAIRES	HAUTEUR	LONGUEUR	TRIPLE SAUT	PERCHE	POIDS
09 H 30	3 000 M MI/CA/JU/SE/VE M						
09 H 45	3 000 M MI/CA/JU/SE/VE F	10 H 00	JUM/SEM/VEM	MIF/CAF/VEF	JUF/SEF	CAM/JUM/ SEM/VEM	SEM
10 H 00	3 KM MARCHÉ TC F						
10 H 25	3 KM MARCHÉ TC M						
10 H 50	60 M H CA/JU/SE/VE M	11 H 30		JUF/SEF			
11 H 00	60 M H CA/JU/SE/VE F						
11 H 10	60 M MIF/CAF séries						
11 H 20	60 M JUF séries	12 H 00			JUM/SEM		CAM/VEM
11 H 30	60 M SEF/VEF. séries						
11 H 40	60 M MIM/CAM séries						
11 H 55	60 M JUM séries	12 H 00	MIF/CAF/VEF	MIM/CAM			
12 H 05	60 M SEM/VEM séries						
12 H 20	60 M TC F finales	13 H 00					MIF/CAF
12 H 35	60 M TC M finales	13 H 00					VEF
13 H 30	200 M CAF/VEF	13 H 30		JUM/VEM	CAF/VEF	CAF/JUF/SEF/V EF	JUM
	200 M JUF						
	200 M SEF						
14 H 00	200 M CAM/VEM	14 H 00	MIM/CAM				
	200 M JUM						
	200 M SEM						
14 H 35	300 M CAF	14 H 30		SEM			MIM/JUF
	300 M CAM						
14 H 50	400 M JUF/SEF						
15 H 05	400 M JUM/SEM/VEM						
15 H 30	800 M CAF/VEF	15 H 30	JUF/SEF		CAM/VEM		SEF
15 H 30	800 M JUF/SEF						
15 H 45	800 M CAM/VEM						
	800 M JUM/SEM						
	1000 M MIF/MIM						
16 H 10	1500 M F						
16 H 30	1500 M M						
17 H 30	RELAIS 4X 1 TOUR MIXTE MIF/MIM						
17 H 45	RELAIS 6x1 TOUR MIXTE CA/JU/SE/VE						

